



Communiqué de presse

120 ans de la Charte d'Amiens : l'indépendance syndicale, plus que jamais !

Contact :

Frédérique Portel

Chargée des relations
presse

Secrétariat général

Tel : 01 40 52 83 13 /

06 45 59 62 22

141, avenue du Maine

75014 Paris

Adoptée le 13 octobre 1906, la Charte d'Amiens reste pleinement d'actualité 120 plus tard : le syndicalisme doit rester libre et indépendant de tous les partis politiques, des gouvernements, des religions, du patronat et des intérêts particuliers.

Plus que jamais, cette exigence demeure au cœur de l'ADN de Force Ouvrière.

Plus que jamais, FO réaffirme son attachement indéfectible à la liberté de revendication, à la négociation et à la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

120 ans après, la Charte d'Amiens reste notre boussole. L'indépendance syndicale n'est ni une posture ni un héritage figé. Elle est une condition essentielle pour défendre les salariés, conquérir de nouveaux droits et préserver la liberté syndicale.

Paris, le 13 octobre 2026